



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance extraordinaire tenue le 30 avril 2025 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 18h30.

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Jean-Claude Giroux,
M. Éric Talbot,
Mme Mylène Gill,

Est absent : M. Daniel Mercier, maire

Sous la présidence de monsieur Styves Laprise, maire suppléant.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-04-50 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Éric Talbot, appuyé par Mylène Gill, et résolu de demander au maire suppléant d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Styves Laprise, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h35.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-04-51 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Contrat de travail – Employé municipal des travaux publics – Ajout annexe tâches à effectuer.
4. Contrat de travail – Nathan Michaud – Modification salariale.
5. Résolution – Noms de rues – Domaine Rêve nature et domaine Lac Laflamme
6. Période de questions
7. Levée de la séance



Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2025-04-52: RÉOLUTION – CONCERNANT LE CONTRAT DE TRAVAIL – EMPLOYÉ MUNICIPAL DES TRAVAUX PUBLICS – AJOUT D'UNE ANNEXE D'ACTIVITÉS À EFFECTUER

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie procède annuellement à l'embauche d'un employé des travaux publics pendant la période estivale;

Attendu que le contrat de travail n'avait pas de description précise des activités à effectuer et des tâches à faire;

Attendu que les membres du conseil souhaitent que les activités de l'employé des travaux publics soient davantage structurées, plus précises et adaptées aux besoins de la municipalité;

Il est proposé par Mylène Gill, appuyé par Jean-Claude Giroux et résolu qui suit :

De procéder à l'embauche de M. Sylvain Ricard pour la prochaine période estivale 2025;

Que le contrat d'embauche soit assorti d'une annexe comprenant une liste d'activités à effectuer par l'employé des travaux publics dans le domaine de la voirie, bâtiments municipaux, terrains municipaux et autres tâches/activités;

Que ce contrat soit effectif pour la période du 1^{er} mai 2025 au 15 novembre 2025 inclusivement;

Que ce contrat soit revu et renouvelé annuellement en fonction des besoins de la municipalité.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

2025-04-53 – RÉOLUTION – MODIFICATION SALARIALE – CONTRAT NATHAN MICHAUD – EMPLOYÉ D'ÉTÉ

Attendu que Nathan Michaud a été embauché par la municipalité de Ste-Euphémie lors d'une précédente du conseil municipal;

Attendu que l'employé a demandé que soit revu son salaire (taux horaire) afin qu'il reflète davantage la réalité du marché et soit établi en fonction de postes similaires dans d'autres municipalités;

Attendu que le rendement de l'employé l'année dernière a été évalué à supérieur;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot, et résolu ce qui suit :

Que le taux horaire pour M. Nathan Michaud soit porté à 21,00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2025-04-54 – RÉOLUTION – CONFIRMATION – NOMS DE RUES – COMMISSION TOPONYMIE DU QUÉBEC



Attendu que les noms de rues municipales doivent faire l'objet d'une adoption par le conseil municipal qu'elles soient publiques ou privées;

Attendu que la Commission de toponymie du Québec doit être informée de ces noms afin de confirmer leur intégration dans la toponymie du Québec;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Mylène Gill, et résolu ce qui suit :

Que les rues suivantes (voir tableau 1) soient officiellement intégrées à la géographie municipale de Ste-Euphémie;

Que la direction générale achemine une copie de cette résolution pour confirmation par la CTQ de l'usage du nom de ces rues qui sont situées sur notre territoire, soit officiellement approuvé;

Tableau 1

Domaine Rêve Nature	Numéro de Lot	Longueur	Localisation	Raison
Chemin Bellevue	6 566 406	850 mètres	46.78054 -70.41651	Nom donné par le propriétaire
Chemin Bernard	6 481 003	3,5 kilomètres	46.77874 -70.41958	Nom donné par le propriétaire
Chemin Blais	6 566 391	560 mètres	46.78484 -70.42035	Nom donné par le propriétaire
Chemin de l'érablière	6 481 003 (partie)	140 mètres	46.77631 -70.41615	Nom donné par le propriétaire
Chemin du Plateau	6 480 999 6 566 404	580 mètres	46.77878 -70.41486	Nom donné par le propriétaire
Chemin de la Montagne	6 481 003 (partie)	175 mètres	46.77774 -70.41787	Nom donné par le propriétaire
<i>Domaine du Lac Laflamme</i>				
Chemins des Roches	6 616 168	485 mètres	46.8086 -70.48968	Nom donné par le propriétaire
Chemin du Lac Laflamme	6 616 176	2,5 kilomètres	46.80322 -70.48497	Nom donné par le propriétaire

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-04-55 : RÉOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Talbot appuyé par Mylène Gill et résolu de demander à M. le maire suppléant de lever la séance.

La séance est levée à 19h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents





Styves Laprise, Maire suppléant

*Je, Styves Laprise, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 30 avril 2025.

Ce procès-verbal a été ratifié suite à la séance du conseil tenue le 2 juin 2025.